

## Les débuts de la science politique dans les milieux chrétiens

---

par Rudolf REZSOHAZY,

Professeur à l'Université Catholique de Louvain.



Avant 1914, nous ne rencontrons ni l'expression « sociologie politique », ni, a fortiori, celle « politologie ». Cela ne veut point dire qu'il n'y ait pas eu parmi les chrétiens du XIX<sup>e</sup> siècle des activités de recherche qui relèvent du domaine appelé à l'époque, plus volontiers, « sciences morales et politiques » ou « économie sociale ». Ces travaux sont inspirés du problème social qui est considéré par l'aile « démocratique » du monde catholique d'alors comme la question cruciale du siècle.

En 1881, le chanoine H. Henry, fondateur de la fédération mutualiste de la province de Namur, Victor Brants, qui occupe la chaire d'économie politique à l'Université de Louvain, et Charles Dejace, qui enseigne la même discipline à Liège, fondent la *Société belge d'Economie Sociale*. La Société, rejointe par un public d'hommes d'œuvres et d'hommes politiques, devient un lieu de débats où les méthodes exactes, positives, sont cultivées. On y étudie Comte, Spencer, Marx (!), on y détermine la position des catholiques vis-à-vis de la sociologie, en constatant qu'il y a place pour eux parmi les pionniers de cette science.

En 1884, Victor Brants crée à l'Université de Louvain un séminaire où il forme de nombreux élèves à la discipline de Frédéric Le Play, considéré comme le fondateur des méthodes monographiques en sociologie. Il introduit ses étudiants aux réalités sociales par des voyages, des visites et l'étude personnelle. En 1885, il inaugure sa *Conférence d'Economie sociale*, un cours pratique qui se donnera pendant de nombreuses années. C'est encore en 1885, qu'un cours de *Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière* commence à être donné à la faculté de Droit.

Au congrès de Malines de 1891, Jules Van den Heuvel, professeur à l'Université de Louvain, fait dans la section consacrée à l'enseignement, un rapport intitulé *De l'enseignement des sciences politiques*. Il présente un projet de programme des cours, sous le signe duquel naît à l'Alma

Mater l'*Ecole des Sciences Politiques et Sociales*, inaugurée en 1892. Au départ, elle est destinée à former les étudiants à l'étude scientifique de la question sociale au sein de la faculté de Droit, mais elle va s'ouvrir progressivement à la sociologie, à la science politique et administrative, aux relations internationales, au journalisme.

En 1897, une revue vient compléter l'œuvre entreprise, la *Revue Sociale Catholique*, dont les chevilles ouvrières sont Simon Deploige et J. Legrand. Le nom de Simon Deploige mérite particulièrement d'être retenu. Avocat devenu prêtre, successeur de Mgr Mercier à la présidence de l'*Institut supérieur de philosophie*, il fonde en 1894, un cercle d'études sociales qui se réunit une fois par semaine et accomplit un considérable travail de formation. Son ouvrage *Le conflit de la morale et de la sociologie* (Louvain, 1911) témoigne d'une connaissance profonde des courants des sciences sociales de l'époque et défend l'autonomie de la morale de la mainmise de la sociologie positiviste de l'école durkheimienne.

A Louvain, la science du droit profite de l'éclairage des sciences sociales. Elle ne pourra plus demeurer une discipline qui se limite à commenter les sources législatives. Les juristes doivent se pénétrer de l'idée que le droit n'est pas « un produit arbitraire de la volonté du jurisconsulte et du législateur, mais un phénomène lié à tout le fonctionnement du corps social » (1).

On peut dire qu'au tournant du siècle, l'approche sociologique des problèmes est déjà largement répandue dans les milieux qu'on appellera plus tard démocrates chrétiens. En effet, la conviction s'y répand qu'il faut embrasser tous les aspects et tous les phénomènes du complexe social, en rejetant tout a priori et en abordant l'objet étudié par l'observation et l'analyse. La synthèse se construit prudemment, à partir de données rigoureusement établies et contrôlées.

Quatre conséquences pratiques découlent de cette vision sociologique des choses. On reconnaît la nécessité d'étudier minutieusement la société : « la connaissance des faits... est un élément indispensable à la solution des problèmes sociaux » (2). On pense découvrir les lois du progrès de la société établissant que l'évolution ne peut être instantanée et absolue, mais qu'elle est, au contraire, graduelle. On constate que les faits sociaux sont indissolublement liés entre eux et dépendent les uns des autres. Finalement, on arrive à cette conclusion extrêmement importante pour l'action politique : les formes juridiques et politiques ainsi que les théories sociales sont les produits des mouvements développés au sein de la société, elles sont de purs symboles. « Un nouvel ordre

(1) F. DESCHAMPS, « Quelques remarques sur la sociologie », dans *Revue sociale catholique*, 1901-1902, p. 102.

(2) J. RENKIN, « De l'organisation d'un Office du Travail en Belgique », dans *L'Avenir Social*, 20 juillet 1893.

de recherches a été inauguré, lequel a pour objet de démontrer l'influence du milieu social sur l'acquisition d'idées qui apparaissent au regard distrait, comme des produits directs de l'activité individuelle » (3). La raison d'être de l'action politique et les modalités que celle-ci revêt sont les conséquences de certains faits d'ordre social et économique. « Les causes des événements politiques sont extra-politiques. Donc, pour que la politique devienne une science, il faut pour ainsi dire qu'elle sorte d'elle-même et qu'elle aille reconnaître les phénomènes sociaux dont elle dépend » (4).

\*  
\*\*

Si, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la démarche des sciences sociales et politiques paraît familière aux démocrates chrétiens, la figure la plus importante pour l'étude des différents aspects des affaires de la cité apparaît dès le lendemain de l'indépendance de notre pays. Il s'agit d'Edouard Ducpétiaux (1804-1868). Il mérite que nous lui consacrons la suite de cet article car il a joué un rôle de pionnier même sur le plan international et sa contribution est méconnue.

A l'âge de 23 ans, il est déjà rédacteur du *Courrier des Pays-Bas*, puis participe activement à la révolution de 1830. Le gouvernement provisoire le nomme inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance, poste qu'il occupera jusqu'en 1861. Ainsi fixé, il peut entièrement s'adonner à l'étude des problèmes sociaux et politiques. Son influence, profonde, s'exercera dans de nombreux domaines : réforme du régime pénitentiaire, des asiles d'aliénés, humanisation du sort des enfants trouvés et abandonnés, généralisation de l'instruction populaire, proposition de nombreuses mesures de législation sociale qui ne seront prises qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, propagation des associations populaires comme les mutuelles, les coopératives, les sociétés d'habitation, les syndicats, promotion de la santé et de l'hygiène publiques, fondation de la *Revue générale* (1865), organisation des congrès de Malines (1863, 1864, 1867) qui devaient donner le signal au renouveau catholique dans le domaine politique et social (5).

L'activité scientifique de Ducpétiaux est reflétée par une bibliographie qui contient 57 titres d'ouvrages, d'études monographiques et de mémoires académiques dans des domaines aussi variés que les enquêtes sociales,

(3) F. DESCHAMPS, *Quelques remarques...*, p. 115.

(4) F. DESCHAMPS, *Quelques remarques...*, p. 104. Sur les sciences sociales et les démocrates chrétiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voir R. REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique, 1842-1909*, Louvain, Publications universitaires, 1958, pp. 154 et 197-198.

(5) Voir la biographie de notre auteur : E. RUBBENS, *Edouard Ducpétiaux, 1804-1868*, 2 vol., Louvain, Ed. de la Société d'études morales, sociales et juridiques, 1922 et 1934.

les sciences politiques et administratives, la criminologie, la démographie, les statistiques, l'économie sociale et la politique sociale. Passons en revue les apports les plus significatifs de cette œuvre.

La préoccupation centrale de Ducpétiaux est le problème social. Chacune de ses recherches en saisit une facette particulière. Il le définit ainsi :

« La question n'est pas de savoir seulement s'il faut procurer du travail à ceux qui en manquent, mais encore s'il doit y avoir des catégories d'hommes fatalement, éternellement condamnés à ne jamais passer de l'état de machine à l'état d'intelligence — à ne jamais entrer en communication avec la science ou avec l'art — à ne jamais monter à ces hauteurs qui doivent les rapprocher de Dieu et les élever d'un grade dans la hiérarchie des êtres... Voilà le problème posé dans son intégralité » (6).

Nous pouvons qualifier Ducpétiaux de « démocrate chrétien » — même si le terme n'est pas encore d'usage — dans la mesure où il a découvert que la pauvreté matérielle, intellectuelle et morale n'est pas un accident individuel, mais un phénomène social, qu'à un mal d'origine sociale il faut remédier en employant des moyens socialement organisés et que, dans ce but, l'inspiration doit venir de principes religieux.

Mais il est aussi fort influencé avant 1850, par certains socialistes associationnistes, comme Louis Blanc ou Fourier, sans verser dans l'utopisme : les programmes et les mesures qu'il propose sont toujours marqués au coin du bon sens. Cependant on y décèle l'empreinte de l'époque :

« Le but de l'homme, quelle que soit la place qu'il occupe dans l'échelle de l'humanité, est le développement libre et intégral de ses facultés physiques, intellectuelles et morales. La société, constituée dans l'intérêt de tous, doit lui donner les moyens d'atteindre ce but. Le travail est le premier de ces moyens. Tout homme est astreint au travail, et par un corollaire nécessaire, tout homme a droit au travail » (7). Ce texte sonne actuel parce que la thèse qui y est affirmée en 1844, est entrée dans notre patrimoine doctrinal.

La critique de la situation sociale que nous lisons chez Ducpétiaux est sévère et pénétrante. L'industrie est accusée d'exploiter l'homme devenu un instrument asservi à la machine (8). La production mécanisée n'est pas réglée sur les besoins sociaux, ses intérêts ne sont pas adaptés à ceux de la consommation. Les machines ne sont pas mauvaises en elles-mêmes, c'est le manque d'organisation de leur emploi qui est la cause

(6) *Le paupérisme en Belgique*, Bruxelles, 1844, pp. 17-18.

(7) *Ibidem*.

(8) *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Bruxelles, 1843, 2 vol., vol. 1, p. II.

des maux. *Fondez une science sociale exacte* (c'est nous qui soulignons), dit Ducpétiaux, vous verrez que l'origine du mal se trouve en ce que les machines sont inventées dans le seul intérêt des fabricants. « Si, comme cela devrait être, elles avaient également pour but de rendre plus facile et plus légère la tâche de l'ouvrier, l'inconvénient cesserait » (9). Les affligeants contrastes de la société sont contraires à la loi de Dieu qui veut que les hommes soient frères, qu'ils s'aiment les uns les autres et forment une seule famille. Cette loi, dit Ducpétiaux à ses lecteurs, vous l'enseignez aux ouvriers, « mais comment l'observez-vous vous-mêmes ? Et si, quelque jour, on vient vous demander compte de sa violation, quelle sera votre excuse ? » (10). Et la prophétie fuse :

« Il est impossible de méconnaître les signes précurseurs d'une révolution nouvelle, non plus politique, mais sociale, révolution des pauvres contre les riches, du prolétariat contre la propriété... Partout la guerre mal déguisée du travail contre le capital, l'anarchie dans la production, la guerre sourde des douanes, préludent à la lutte ouverte entre les travailleurs et les maîtres, entre les producteurs, entre les nations » (11). Ce texte est de 1843...

C'est en lançant ses grandes enquêtes que Ducpétiaux s'affirme comme précurseur des sciences sociales et politiques dans notre pays. Grand commis de l'Etat, il est à la base de la création, le 7 septembre 1843, de la commission chargée de préparer un projet de loi sur le travail des enfants et la police des ateliers. La recherche préalable qui sera lancée est menée par Ducpétiaux, secondée par Auguste Visschers, directeur de l'Administration des mines au ministère des Travaux publics. Le fruit des travaux est édité en 1846, en trois gros volumes, sous le titre de *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*. Nous y trouvons les documents les plus variés émanant des chefs d'industrie, des chambres de commerce, des ingénieurs des mines, de l'Académie royale de médecine, des commissions médicales provinciales, des sociétés de médecine et des conseils de salubrité. Les propositions de législation qui concluent l'ouvrage échouent devant l'opposition des chambres de commerce. Elles n'aboutiront que plus de quarante années plus tard.

Avant même l'enquête officielle, Ducpétiaux a déjà exploré le terrain. Il publie en 1843 un ouvrage monumental en 2 volumes grand format et 900 pages, intitulé *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*. Il le divise en trois parties. La première contient le tableau des conditions de travail et de santé des

(9) *Ibidem*, vol. II, p. 6.

(10) *Le paupérisme en Belgique...*, p. 3.

(11) *De la condition physique et morale...*, vol. I, p. XII.

ouvriers en général et des enfants en particulier. La seconde dresse l'état de la moralité publique, conséquence de l'abrutissement au travail : ignorance, libertinage, prostitution, ivrognerie, vagabondage, criminalité. La troisième est consacrée aux moyens d'améliorer la situation et expose une batterie impressionnante de mesures et de réformes : arsenal dans lequel pourront puiser les générations suivantes.

Contrairement à l'enquête officielle, ici Ducpétiaux ne travaille pas seulement sur documents et statistiques. Il va sur le terrain :

« Quant à nous, avant de prendre la plume nous avons voulu voir par nous-même ; nous n'avons pas hésité à parcourir les rues fangeuses, à visiter les maisons sans nom où habite cette classe si injustement déshéritée des biens de ce monde. C'est là que nous nous sommes fortifié dans notre résolution ; c'est là que nous avons puisé la force nécessaire pour revendiquer hautement les droits de la classe laborieuse ; c'est là vis-à-vis du grabat où gît le pauvre ouvrier mourant, épuisé par le travail, entouré de sa famille affamée à laquelle il lègue son désespoir, que nous avons contracté l'engagement de vouer notre existence à la défense de la plus sainte des causes » (12).

L'explication de la situation conduit Ducpétiaux non seulement à s'opposer à la science libérale de l'époque, mais aussi à la condamner :

« L'économie politique a malheureusement donné les mains à cette exploitation impie de l'homme par l'homme en s'occupant presque exclusivement des faits sans tenir compte des individus. Elle s'est attachée à expliquer le mécanisme de la production et de la consommation sans presque parler des producteurs et des consommateurs. Cette tendance exclusivement matérielle a fait beaucoup de mal... Empruntant le masque de la liberté, se retranchant derrière le paradoxal *laissez faire, laissez passer* des économistes, l'exploitation continue et continuera son cours jusqu'à ce que l'on se demande enfin d'une commune voix si la route que l'on suit est bien la meilleure et si elle ne conduit pas à l'abîme ceux mêmes qui en apparence la parcourent avec le plus de sécurité ! » (13).

En 1844 déjà, voit le jour l'ouvrage suivant : *Le paupérisme en Belgique. Causes et remèdes*. Il sera repris et approfondi quelques années plus tard pour donner naissance en 1850 à une étude rédigée à la suite d'un concours organisé par l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts, dont Ducpétiaux est devenu membre éminent : *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*.

Cet ouvrage illustre aussi la méthode en triptyque adoptée par Ducpétiaux. Le premier volet est descriptif : l'auteur expose les faits et les

(12) *Ibidem*, p. VIII.

(13) *Ibidem*, pp. II-III.

données statistiques ; il aime quantifier quand le phénomène s'y prête. Le second volet est analytique et explicatif : il vise à déterminer les causes générales et particulières qui ont amené la situation. Le troisième volet est normatif : il passe en revue les mesures appliquées et propose à son tour les projets qu'il conviendrait de promouvoir. Nous voyons ce qui distingue Ducpétiaux de la plupart des penseurs de son temps, et notamment d'un Marx, qui font une science idéologique, mêlant doctrine et diagnostic. Il opère déjà la distinction épistémologique entre ce qui est et ce qui doit être. Même si le but de la recherche est la politique sociale, les ordres de l'enquête, de l'analyse causale et de l'action sont maintenus distincts. Vivant dans une période romantique, Ducpétiaux sait rester froid, posé et objectif. Il croit à la force suggestive des faits dépouillés.

Ducpétiaux se distingue aussi des socialistes associationnistes par son pragmatisme, son sens historique qui tranche sur l'utopisme de ses collègues. Il conçoit une réforme échelonnée et préparée. Il sait que les transformations profondes exigent la création d'une ambiance culturelle, économique, politique favorable. Il a découvert que toute situation est déterminée par une multiplicité de causes et que, par conséquent, la réforme doit aussi toucher parallèlement à tous les domaines sociaux, au politique de même qu'à l'économique ou au moral.

Ces causes sont tenaces, difficiles à démanteler. L'analyse qu'il fait après les grèves charbonnières de 1867-68 montre qu'il les voit avec perspicacité : « Le calme renaît à la surface, mais le fond demeure profondément troublé... Les causes continuent d'exister, les effets doivent se reproduire invariablement. Ce sont donc les causes qu'il faut rechercher et interroger d'abord, pour aborder ensuite l'examen des moyens de les faire disparaître » (14).

L'étude des causes repose, chez Ducpétiaux, chaque fois que c'est possible, sur des données statistiques. Il est très lié avec Quetelet et, en 1841, quand le gouvernement institue la Commission centrale de statistique, il est appelé à y participer. S'il n'existe pas de données chiffrées disponibles, il se décide à en susciter lui-même. Il propose ainsi, dès 1842, de créer un service de conjoncture ! Il pense que le gouvernement pourrait atténuer jusqu'à un certain point les fluctuations embarrassantes de la conjoncture « en publiant une bonne statistique industrielle, et en éclairant la production par des rapports exacts et fréquents sur l'état des marchés tant intérieurs qu'extérieurs » (15).

(14) E. DUCPETIAUX, « La grève dans l'arrondissement de Charleroi », dans *Revue Générale*, mai 1968, p. 505.

(15) *Le paupérisme en Belgique...*, p. 37.

Mais la réalisation la plus exemplaire de Ducpétiaux dans ce domaine est son fameux ouvrage, les *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique. Subsistances, salaires, population* (Bruxelles, 1855). Ce travail consacre sa réputation internationale et le place au premier rang de la communauté savante de son temps. Le congrès international de statistique se tient à Bruxelles en 1853. Quetelet en est le président, Ducpétiaux le vice-président. La question de l'étude du budget économique des classes laborieuses est à l'ordre du jour. Les Belges décident de s'atteler à cette tâche. Le ministre de l'Intérieur accorde son appui et Ducpétiaux est chargé de l'opération.

Son but est de fixer avec exactitude le niveau de vie de la classe ouvrière. Sa méthode consiste à établir le budget en deux parties : les recettes se composent des salaires du chef de la famille, de la mère, des enfants et des ressources auxiliaires ; les dépenses sont réparties en postes d'ordre matériel, religieux, moral, intellectuel et « de luxe ou résultant de l'imprévoyance ». Puisque la classe ouvrière est hétérogène, il faut qu'aucune de ses couches représentatives ne soit omise. Ducpétiaux distingue donc trois sortes de familles-types : familles d'ouvriers indigents, soutenus en partie par la bienfaisance publique ; familles d'ouvriers peu aisés, mais ne dépendant pas des secours publics ; familles d'ouvriers aisés, dans une position complètement indépendante. Chacune est composée du père, de la mère et de quatre enfants, âgés respectivement de 16, 12, 6 et 2 ans. Il importe encore d'éliminer les différences dues aux conditions géographiques : aussi notre auteur prend-il des familles dans chacune des neuf provinces de la Belgique. Pour compléter les données fournies par les chiffres des budgets, il les commente par des observations et des monographies.

En général, on considère Le Play comme l'initiateur de la méthode d'observation monographique en sociologie. Mais les *Budgets économiques* sont contemporains de ses *Ouvriers européens*. La méthode de Ducpétiaux est essentiellement celle de Le Play : observer, constater, formuler en chiffres et dégager les conclusions à partir des faits. Ce procédé eut le mérite de desembourber la sociologie plongée dans des considérations philosophiques stériles.

Le livre le plus significatif de Ducpétiaux du point de vue de la science politique s'intitule *Mission de l'Etat, ses règles et ses limites* (Bruxelles, 1861). Il se situe à l'intersection de l'étude positive et de la doctrine. Il dépasse le libéralisme et se construit sur deux piliers : la conception chrétienne de l'homme et de l'Etat, d'une part, et l'idée de l'association, d'autre part.

« L'homme est destiné par sa nature à se développer physiquement, religieusement, moralement et intellectuellement, et à réaliser ainsi les desseins de son créateur. Doué de facultés qui doivent assurer sa con-



servation, son perfectionnement et sa fin, il est libre et responsable de son essence. De cette liberté et de cette responsabilité découlent ses droits et ses devoirs » (16).

Abandonné à ses propres forces, l'homme ne peut accomplir sa destinée terrestre ; il a besoin du concours de la société, dont la famille est le germe et l'assise. La société organisée s'appelle Etat. « L'Etat est l'être organisé en vue de l'agrégation sociale, pour le maintien du droit et de la justice » (17). Sa finalité est de favoriser l'accomplissement des buts rationnels de l'homme et de la société par l'application et le développement du droit.

L'Etat concourt au perfectionnement social dans tous les ordres du bien. Il place et maintient au-dessus de la volonté des individus et même de la majorité du peuple les principes éternels de la morale et de la justice. Il doit reconnaître et proclamer les grandes vérités religieuses, sans s'identifier cependant avec la religion. « Il importe pour le bien de l'humanité que ces deux sphères, l'Eglise et l'Etat, restent distinctes et indépendantes dans leur nature et dans leur organisation » (18).

La constitution de l'Etat est inséparable d'un pouvoir central. Mais il faut éviter la centralisation excessive, la bureaucratie étant déjà l'un des maux de l'époque. « La centralisation méconnaît la supériorité de l'action des particuliers qui comprennent et soignent mieux leurs intérêts que ne peut le faire l'autorité » (19).

De la distinction des compétences de l'Etat, des sociétés inférieures et de l'individu, il découle que l'Etat ne peut absorber les sphères d'activités attribuées aux deux derniers. Les institutions religieuses, morales, scientifiques, artistiques, industrielles, commerciales, doivent posséder leur liberté d'initiative. L'Etat doit se borner « à leur fournir les conditions extérieures de développement, à assurer leur équilibre et leur harmonie sans prétendre régler leur organisation intérieure, à les maintenir dans la voie de la justice » (20).

Dans la conception de Ducpétiaux, les individus ne sont pas des entités isolées, comme d'après la philosophie libérale, mais associés suivant leurs intérêts. Il consacre toute une étude à ce sujet : *De l'association dans ses rapports avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière* (Bruxelles, 1860).

« L'association groupe et unit les forces qui, isolées et disjointes, sont frappées d'impuissance ; elle est destinée à remplacer, pour les ouvriers, l'ancienne organisation des corporations, en la dépouillant de ses incon-

(16) E. DUCPETIAUX, *Mission de l'Etat...*, p. 16.

(17) *Ibidem*, p. 17.

(18) *Ibidem*, p. 18.

(19) *Ibidem*, p. 26.

(20) *Ibidem*, p. 90.

vénients pour en rétablir les avantages... Le but vers lequel il faut tendre n'est pas seulement de placer les travailleurs dans une situation où ils puissent se passer des secours de la tutelle d'autrui, mais encore de les mettre à même de travailler et de vivre dans des rapports de simple indépendance, de les pousser à s'entraider, de les unir par les liens d'une fraternelle solidarité, de rattacher leurs intérêts à ceux des chefs d'industrie et des autres classes de la société, de manière à prévenir toute possibilité de malentendu, de froissement et de discorde » (21). Les associations ouvrières n'occuperont pas du jour au lendemain le champ laissé libre dans l'organisation de l'Etat. Elles y parviendront progressivement, par étapes.

Cette évolution est conditionnée par les progrès de l'éducation populaire. Ducpétiaux partage dès sa jeunesse l'idée des esprits les plus généreux de l'époque qui attendent de l'instruction publique l'élévation sociale et le succès de la démocratie. Comme d'habitude, il prépare la question par l'étude. Il s'agit d'un de ses premiers livres (Bruxelles, 1838) : *De l'état de l'instruction primaire et populaire en Belgique, comparé avec celui de l'instruction en Allemagne, en Prusse, en Suisse, en France, en Hollande et aux Etats-Unis* (2 vol.). Le constat est alarmant : dans un tableau comparatif sur l'extension de l'instruction primaire dans les principaux Etats d'Europe et d'Amérique, la Belgique n'occupe que la 29<sup>e</sup> place, avec la proportion d'un élève sur 101 habitants. Cette fois l'alarme est entendue : la loi du 23 septembre 1842 qui impose l'obligation pour toute commune d'avoir au moins une école communale est profondément marquée par l'influence de Ducpétiaux (22).

Il nous reste encore un mot à dire de Ducpétiaux criminologue. Déjà sa thèse de doctorat publiée en 1827 témoigne de son orientation : elle s'intitule *De la peine de mort*. Ducpétiaux fait partie du courant humanitaire abolitionniste. A peine nommé inspecteur général des prisons en 1830, il commence par diagnostiquer l'état des prisons et il entreprend une série d'études statistiques comparées. Il faut citer ici sa brochure *Statistique des tribunaux et des prisons de la Belgique. Comparaison entre la criminalité et la moralité des provinces flamandes et des provinces wallonnes* (Bruxelles, 1834) dans laquelle l'analyse causale attribue au manque d'instruction la plus forte criminalité au Brabant et dans les provinces flamandes par rapport aux provinces wallonnes.

Ses recherches culminent dans un premier grand ouvrage, en 3 volumes, *Du progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives aux Etats-Unis, en France, en Suisse, en Angleterre et en Belgique* (Bruxelles, 1838). C'est dans cette étude qu'il lance

(21) E. DUCPETIAUX, *De l'association...*, p. 33.

(22) *Documents parlementaires*, séance du 11 juin 1842, rapport de M. Dechamps.

le projet de transformer le système de détention dans notre pays et qu'il formule les règles à observer dans la construction des prisons conformément au régime de séparation individuelle.

Son intention, il la rappelle à la fin de sa carrière : « En acceptant les fonctions d'inspecteur général des prisons, j'avais donc un but bien arrêté. Je m'étais dit que le premier devoir du gouvernement auquel la justice livre un coupable était de le traiter avec commisération, non pas de le laisser croupir dans sa dégradation et de l'exposer peut-être à devenir plus mauvais, mais de tâcher de le rendre meilleur. Dans les prisons telles que je les ai trouvées ici et comme elles sont encore dans beaucoup de pays, le gouvernement ne se préoccupait pas assez de cette responsabilité ; il prenait le détenu, le jetait en prison, en fermait la porte et tout était dit. Cette indifférence me révolta ; il me semblait que le gouvernement avait charge d'âme à l'égard de ces malheureux et qu'il y avait nécessité impérieuse de trouver une combinaison qui conciliât la punition du détenu avec l'obligation de mettre tout en œuvre pour le réformer » (23).

Les conceptions de Ducpétiaux seront réalisées par l'érection de nouvelles prisons dont la première sera inaugurée à Louvain en 1860, toujours en service de nos jours. Elles seront aussi portées sur le plan international. En effet, Ducpétiaux est la cheville ouvrière du premier congrès pénitentiaire qui se réunit à Francfort-sur-Main en 1846 et il assume le secrétariat du second, l'année suivante à Bruxelles.

Comme dans les autres domaines des sciences sociales et politiques, en criminologie aussi, Ducpétiaux joue un rôle de pionnier. Non seulement il réforma le système de détention, mais il inaugura aussi l'étude psychologique, morale et sociale du condamné, ainsi que celle de l'étiologie criminelle.

Il est donc légitime de lui accorder une place de choix parmi les figures qui ont jeté les fondements de la réflexion politique et sociale en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle.

### Conclusion.

C'est le problème social qui incite les chrétiens au XIX<sup>e</sup> siècle à étudier scientifiquement l'organisation de la cité. Dès les années 1880, des sociétés savantes sont fondées, des séminaires, des congrès, des cours sont organisés, une revue est lancée. A l'Université de Louvain, l'École

---

(23) Propos tenus au congrès de Malines de 1864, cités par E. RUBBENS, *Edouard Ducpétiaux...*, vol. 1, p. 157..

des Sciences Politiques et Sociales est inaugurée en 1892. Au tournant du siècle, l'approche sociologique des problèmes est largement répandue.

Tout ce mouvement est préparé par l'œuvre d'un pionnier : Edouard Ducpétiaux (1804-1868). Celui-ci ouvre la voie par ses multiples publications et réalisations dans des domaines aussi variés que les enquêtes sociales, la statistique, la sociographie, l'économie sociale, la science politique, la criminologie... L'article analyse sa méthodologie et montre la place d'Edouard Ducpétiaux dans les courants de pensée de son siècle.

**Summary : The beginnings of political science in the catholic circles in Belgium.**

*The social problem incites the Belgian catholics to study scientifically the human collectivity. As early as the nineteen-eighties learned societies are ouded, seminars, congresses, lectures are organized, a review is launched. At the Catholic University of Louvain the School of Political and Social Sciences is inaugurated in 1892. The sociological approach of the problems becomes wide-spread.*

*All this movement is prepared by the work of a pioneer : Edouard Ducpétiaux (1804-1868). He opens the way by his numerous publications and realizations in as various fields as the social inquiries, statistics, sociography, social economics, political science, criminology... The article analyses his methodology and shows place of E. Ducpétiaux among the main intellectual currents of the past century.*

